PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

Compte-rendu de la réunion

« Aménagement de la Place de Pécrot »

du 5 février 2020

Agent communal

Laetitia Fernandez - Coordinatrice du PCDR.

Présents

Danielle Blancke, Marion Bruige, Arnaud Buckerhoudt, Yves Claus, Amandine De Greef, Bruno de Kerchove, Elisabeth de Kerchove, Francis Delcourt, Béatrice Denis, Marc-Antoine Elsen, Laurent Francis, François-Marie Gérard, Pascale Giet, Isabelle Loisse, Yasmina Mattart, Jean-François Misonne, Marie-christine Misonne, Bernadette Pierre, Paul Rémy, Jean-claude Rombax, Marie Smets, Caroline Theys, Agnès Vancamp, Blondine Vanderlinden, Bernadette Vermote, Stephane Vlaminck, Julie Waringer.

Ordre du jour :

1. Présentation du contexte
    1. PCDR
    2. Groupes de travail

2. Aménager la place de Pécrot
    1. Fiche : « Aménager la place de Pécrot »
    2. Table 1 : Actualisation de l'état des lieux
    3. Table 2 : « Rêvons la Place de Pécrot »

4. Conclusion et Suites

---

1. Présentation du contexte

1.1 Programme Communal de Développement Rural

Un Programme Communal de Développement Rural est un programme de 10 ans (2012 – 2022) pour le développement rural de la commune conçu par les citoyens en collaboration avec l'administration communale.

Concrètement, le programme a été élaboré par les citoyens en réunions citoyennes et a été approuvé par l'administration communale et la Région Wallonne en 2012.

Le Programme est composé de 43 projets, répartis en 3 lots selon l'ordre de priorité. Chaque projet est défini dans une «Fiche Projet» que l'on peut retrouver sur http://www.pcdr.grez-doiceau.be/presentation-des-projets-du-pcdr-de-grez-doiceau-1
C'est la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), composée de 30 membres (citoyens + quart communal représenté), qui fait le relais avec les citoyens, suit les projets et prend les décisions. Même lorsque le projet est élaboré en réunions avec des citoyens non-membres de la CLDR, le projet est approuvé au fur et à mesure par la CLDR.

Une fois le projet élaboré, l'administration communale s'occupe du suivi administratif avec la Région wallonne pour débloquer les fonds progressivement selon l'avancée du projet. La Région wallonne finance les projets à hauteur de 60 à 90 % et la commune finance le reste.

Pour plus de précisions, voir le power point ci-joint.

1.2 Groupes de travail

Dans le cadre du PCDR, nous sommes à un haut niveau de participation. Une fois que la CLDR a décidé de débuter un projet, c'est le groupe de travail qui décide du projet, de son évolution et de sa méthodologie. Les groupes de travail sont ouvert à tous les citoyens intéressés.

Sachant qu'à la première réunion (de ce soir), tout le monde ne serait pas conscient de ce niveau de participation demandé, nous nous limitons à informer sur le projet et à consulter sur les problématiques rencontrées pour aider à dresser l'état des lieux sur la place de Pécrot.
Les participants ont l'occasion de s'inscrire dans le groupe de travail qui va mener le projet.

Pour plus d'informations sur les projets en cours :

2. Aménager la Place de Pécrot

2.1 Fiche : « Aménager la Place de Pécrot »

Voir la Fiche-Projet initiale « Aménager la Place de Pécrot » ci-joint.
Les projets qui y sont décrits ne sont pas ce qui va se réaliser. Ce sont des exemples d'aménagements possibles en tenant compte de l'état des lieux. Mais celui-ci datant de 2012 et les projets du PCDR se faisant de façon participative, le projet d'aménagement de la place de Pécrot va se décider en groupe de travail.

2.2 Table 1 : Actualisation de l'état des lieux

La fiche-projet a été rédigée en 2012. L'état des lieux qui y est décrit ne correspond donc peut-être plus à la réalité. Nous proposons donc d'actualiser cet état des lieux.

Voici l'état des lieux complété avec les observations et pistes soulevées par les différentes tables de travail :

Observations	**Pistes**
Proximité de l'école non sécurisée : - Il y a un panneau indiquant l'école mais il est peu visible car caché par les arbres - L'accès à l'école à pied, en poussette ou à vélo est non sécurisé - Il est prévu l'aménagement d'une nouvelle école nature ce qui va augmenter le nombre de personnes qui devront y accéder	− Aménager des plateaux de part et d'autre de la Rue - Empêcher les voitures de se garer sur le trottoir - Revoir l'emplacement des passages piétons - Aménager des trottoirs - Mettre des panneaux lumineux « zone 30 » - Mieux signaler l'école avec des barrières style « crayons » (comme à l'école communale de Grez centre).

	- Mieux organiser le parking sur la place (important pour permettre aux parents de déposer leurs enfants). - Créer un souterrain menant de l'autre côté de la voie ferrée où il y a un terrain de foot et du parking - Prévoir un accès vélo et poussettes sécurisé - Créer un accès à l'école par l'arrière - Intégrer l'école « Nature » à la réflexion - Mettre des racks à vélo
Limites floues de la place	- ouest : recréer une limite franche entre la place et la voie ferrée (palissades, dénivelé…) - est : voir la possibilité de repousser le talus et de créer une vraie place à petite échelle qui mettrait en valeur l'église
Place non Conviviale	- Créer un espace plus fleuri - Aménager l'avant de l'Eglise pour en faire un endroit convivial pour la population de Pécrot - Créer une zone piétonne sur la place - Créer un parc qui sera utilisé par l'école et le comité des fêtes pour la chasse aux œufs
Espace fermé entre la voie ferrée et des murs	- Dégager des vues - Masquer la vue avec des arbres fruitiers, palissades, etc. Cela diminuerait aussi le bruit. - ouvrir l'espace sur les autres terrains communaux
Dénivelé très important entre la voirie et l'église (10m environ)	- créer des gradins et/ou terrasses avec des bancs pour permettre des faire des pauses dans la montée. - aménager des chemins accessibles aux personnes à mobilité réduite
Terrain de jeu balle-pelotte sur la route non sécurisé Barrières Nadar non respectées lors des compétitions	- Il faut déterminer les contraintes d'aménagement en fonction des règles de jeu de la balle-pelotte – sécuriser les abords avec des ralentisseurs - Conserver Terrain et le local - Casser la ligne droite de la route - Colorier l'entièreté du terrain de balle-pelotte pour bien définir son aire de jeu - Mettre des panneaux didactiques qui expliquent les règles de la Balle-pelotte
Murs de soutènement trop présents	- supprimer des murs - traiter le dénivelé en talus et gradins
Bitume et pavés en mauvais état	– refaire la route
Zone de tri sélectif (bulles à verres) sur la place	– aménager un petit espace pour le tri - Déplacer les bulles au terrain de foot de Pécrot - Mettre une bulle à verre souterraine
Absence de mobilier urbain	– bancs, éclairage nocturne, poubelles…
Cure et local paroissial	A conserver, utilisé par les jeunes

Vitesse élevée des voitures	- Zone 30 du coin (GAP) au n°22 - Casser la ligne droite de la route - Prévoir une piste cyclable en site propre - Mettre la rue Constant Wauters en sens unique
Parking nécessaire mais imposant	- Réaménager le parking dans le sens de la longueur

2.3 Table 2 : « Rêvons la Place de Pécrot »

Les éléments repris ci-dessous proviennent des réflexions des trois tables de travail.
(il se peut donc que certaines idées se contre-disent)
Les + signifient que l'idée est répétée dans un autre groupe.

<u>Convivialité et mobilier urbain :</u>
– Mettre des bancs dans tous le village (tous les 500m) ++
- des poubelles ++
- Aménager des endroits pour faire jouer les enfants. Améliorer, entretenir voire réaménager la plaine de jeu une plaine de jeu ++
- Poser des haies (groseiller et framboisier), des arbres (verger), une mare ++
- Aménager l'avant de l'église pour en faire un endroit convivial pour la population de Pécrot +
- Poser des terrasses de type amphithéâtre devant l'église avec des bancs et arbres fruitiers +
- Aménager des endroits pour discuter +
- Créer une salle de village +
- Penser à un accès aux toilettes lors de festivités
- Créer un parc arboré et fleuri avec des fruitiers, un potager partagé, des herbes aromatiques
- Intégrer l'école nature à la réflexion
- Un terrain de pétanque (+), badminton, ping-pong
- Installer un kiosque
- Sécuriser ou supprimer l'abri
- Fontaines avec panneaux solaires
- Table avec jeu d'échec
- Aménager un espace plus ouvert le long du mur de cimetière depuis la rue du quartier jusqu'au parvis de l'église
- Enterrer les bulles à verre
- Colorier l'entièreté du terrain de balle-pelotte pour bien définir son aire de jeu
- Mettre un panneau d'information sur les règles de la balle-pelotte, son histoire
- Mettre un panneau d'information sur l'histoire de Pécrot avec un plan du village
- Garder un panneau d'information publique
- Borne wifi

<u>Réaménagement de l'espace et de la mobilité :</u>
- Garder le parking pour les écoles et les festivités ++
- Place piétonnière ? +
- Créer un accès à l'école par l'arrière de la cour +

- Réaménager la route pour qu'elle soit moins rectiligne – Casser la ligne droite de la route +
- Avoir un trottoir +
- Enterrer le chemin de fer et apposer une piste cyclable
- Créer un passage entre la Constant Wauters et Cyril Bauwers
- Mettre la rue Constant Wauters en sens unique
- ralentir les gens en mettant le tronçon du coin au n°22 en zone 30
- Créer un accès vélo et poussettes sécurisé
- Prévoir une piste cyclable en site propre
- Sécuriser les abords de la place

Et pour terminer, voici le dessein d'une table :

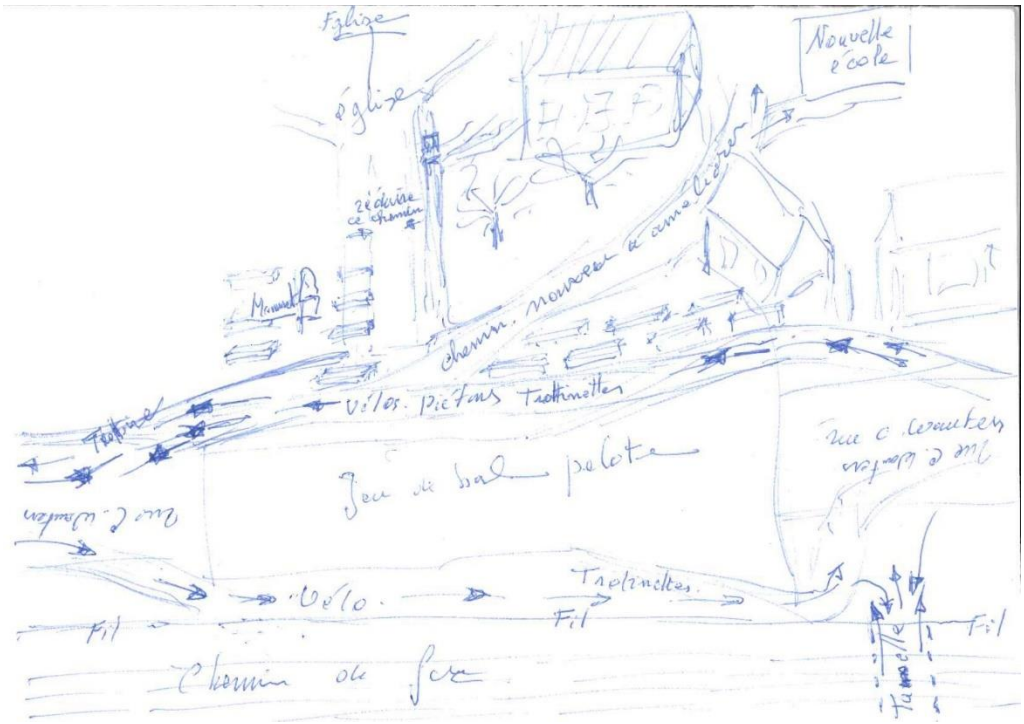

3. Conclusion et suites

Le compte-rendu de la réunion sera envoyé par email à tous les participants.
Ceux qui se sont inscrits dans le groupe de travail seront recontactés pour une prochaine réunion.

Merci pour votre lecture !

Personne de contact :
Laetitia Fernandez
010 84 83 41
Laetitia.fernandez@grez-doiceau.be